

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = **21€** de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Rhône-Alpes
Fort de Vaise
27, bd Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon
04 37 50 35 78
rhonealpes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur



COMMUNE DE VOUREY

115 route de la Fontaine Ronde
38210 Vourey
04 76 07 95 05
dgs@commune-vourey.fr
commune-vourey.fr



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

L'Eglise Saint-Martin de Vourey

Isère (38)



Retrouvez tous les projets sur www.fondation-patrimoine.org

► Aidez la commune de Vourey à restaurer son église !

◆ ◆ LE PROJET

La commune de Vourey, animée par un profond désir de préserver son patrimoine historique et religieux, a récemment entrepris un projet d'envergure visant à restaurer l'église Saint-Martin. Ce projet, d'une importance cruciale pour la communauté locale, vise à remédier aux nombreux désordres structurels constatés, en particulier au niveau de la tribune, dont l'accès au public a été condamné dès 1992. Les fissures, tant en élévation intérieure qu'extérieure, ainsi que sur les voûtes, soulignent l'urgence de ces travaux.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église Saint-Martin de Vourey, dont les origines remontent au XI^e siècle, constitue un véritable témoignage de l'histoire locale. Le clocher et l'abside, probablement reconstruits au XII^e siècle, coexistent harmonieusement avec les extensions du XIX^e siècle. La chapelle latérale, accolée à l'ouest du clocher, dévoile des éléments architecturaux remontant potentiellement au XV^e siècle, restaurés avec zèle au XIX^e siècle. Les nombreuses évolutions de l'édifice, des modifications au cours des campagnes d'extension jusqu'aux restaurations

plus récentes, en font un lieu empreint d'histoire et de diversité architecturale.

◆ ◆ LA MOBILISATION

La mobilisation de la municipalité de Vourey en faveur de la restauration de l'église Saint-Martin revêt une importance capitale. Face aux défis structurels persistants et à l'urgence sanitaire de l'édifice, la collectivité s'engage dans une démarche visant à préserver son patrimoine culturel et religieux. La souscription lancée en ce sens offre une occasion unique aux habitants et aux acteurs économiques de la région de manifester leur attachement à ce lieu emblématique. Au-delà de la restauration, les fonds collectés contribueront également à la réalisation d'autres projets d'investissement, assurant ainsi la pérennité et la vitalité du patrimoine communal de Vourey.

Montant des travaux	704 824 €
Objectif de collecte	30 000 €
Début des travaux	2024



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'Eglise Saint Martin de Vourey

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/92159

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (voir adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
l'Eglise Saint Martin de Vourey**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre